1ère année Licence Administration et communication (Groupe de cours 1)

• Titre du cours : Cadre juridique de la vie privée 1

• **Programme**: Cours qui s'apparente à un enseignement d'introduction à l'étude du droit

• Crédits ECTS: 5

Langue d'enseignement : FrançaisModalité pédagogique : Présentiel

Total heures: 43,5
 Heures CM: 30
 Heures TD: 13,5

• Heures de travail personnel par étudiant : environ 30h

• Responsable de la formation :

• Responsable du cours : Anne Alcover

• Chargé de TD : équipe pédagogique de 5 à 6 personnes

DESCRIPTION

Présentation :

Dans le cadre de cet enseignement, il s'agit de comprendre l'intérêt de l'intervention du droit afin d'organiser la vie en société. Dans cette perspective, ce cours doit permettre dans un premier temps de donner quelques bases afin de savoir expliquer l'origine du droit, son processus de création ainsi que les règles principales qui président à son application. Dans ce contexte, il doit aussi permettre d'identifier les différentes juridictions en charge de l'application de la règle de droit, de savoir les nommer et préciser leur compétence et leur organisation. Il s'agit ensuite de connaître quelques classifications essentielles mises en place par le droit (classification des choses, des droits, des personnes), savoir nommer et définir les différentes catégories, être capable de recenser, analyser et interpréter les règles qui régissent chacune d'entre elles.

Principaux thèmes et sous thèmes abordés : - La règle de droit - Les sources du droit - L'organisation judiciaire (principes fondamentaux de la justice / organisation et compétence des différentes juridictions / personnel judiciaire) - La classification des biens (classification des choses / classification des droits) - La notion de patrimoine – Le régime des droits subjectifs (l'acquisition et la preuve des droits subjectifs) - Les sujets de droits (les personnes physiques / l'existence juridique et l'identification des personnes physiques / la protection des personnes physiques vulnérables)

• Lien avec le programme :

Ce premier enseignement dans le domaine juridique a pour vocation de donner aux étudiants de première année de licence quelques connaissances fondamentales et générales en droit afin qu'ils puissent aborder par la suite différentes matières juridiques, dans le cadre de leur cursus pluridisciplinaire.

Objectifs d'apprentissage :

Cet enseignement a pour objectif essentiel de familiariser les étudiants avec le vocabulaire juridique et de leur permettre d'acquérir certaines connaissances théoriques fondamentales. Il s'emploie ensuite à leur donner des éléments de nature à les aider à structurer leur pensée afin d'appréhender le raisonnement juridique. A l'issue de cet enseignement, ils doivent être en mesure de résoudre des problèmes juridiques simples, qui se posent dans des situations concrètes, de comprendre et d'analyser une décision de justice.

Compétences transverses :

Cet enseignement contribue à développer chez les étudiants un esprit critique et un esprit de synthèse, ainsi qu'une rigueur dans l'élaboration du raisonnement et la formulation de ce dernier.

Préreguis :

L'enseignement nécessite une bonne maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.

Contenu, organisation :

Dans le cadre de ce cours, il s'agit de faire une présentation générale de l'environnement juridique qui préside à l'établissement des relations entre les citoyens au sein de la société. En effet, le droit a pour objet d'organiser la vie en société, les rapports des individus entre eux. Dans une autre approche, le droit conduit à attribuer des prérogatives individuelles aux personnes. Ainsi appréhendé, le droit est constitué d'un ensemble de règles, règles dont cet enseignement a vocation à étudier les sources, les caractères ainsi que les principes permettant leur application. Alors qu'une des missions essentielle de l'état consiste à rendre la justice en mettant fin aux litiges opposant les individus, le cours propose ensuite un exposé permettant d'appréhender et de comprendre l'organisation judiciaire, avec notamment la description des tribunaux principaux et l'étude de leur compétence. Une fois ce cadre général précisé, l'enseignement donne un aperçu de quelques classifications juridiques essentielles, comme la classification des biens, celle des droits, avant de proposer quelques éléments de réflexion sur la notion de patrimoine en droit français. S'agissant plus particulièrement des droits, le cours aborde la question de l'acquisition de ces derniers ainsi que les règles concernant la preuve, question récurrente dans le cadre d'un procès. Enfin, l'enseignement s'intéresse aux sujets de droits, c'est-à-dire à l'étude des personnes, ici essentiellement les personnes physiques. Il s'agit de préciser comment le droit organise l'identification et l'individualisation de ces personnes au sein de la société, et comment il assure la protection de certaines d'entre elles lorsqu'elles sont vulnérables (majeurs ; mineurs).

Les étudiants ont à leur disposition un résumé de l'enseignement sur support numérique. Dans le cadre d'un plan très détaillé, ce résumé comprend notamment toutes les connaissances fondamentales des différents thèmes et notions abordés (définitions, conditions, certaines explications).

• Modalités d'évaluation :

Deux systèmes d'évaluation sont proposés aux étudiants au choix :

- Contrôle terminal à 100%
- Contrôle continu dans le cadre des TD (50 %) + contrôle terminal (50 %)

Note de contrôle continu : évaluations régulières à l'écrit dans le cadre des TD / prise en compte de la participation à l'oral et de l'assiduité.

Contrôle terminal : différents types d'exercices (cas pratiques, analyse de décisions de justice, dissertation, commentaire de textes...)

• Bibliographie:

Ouvrages généraux

- Code civil 2023

Edition Dalloz (code rouge) Edition LexisNexis (code bleu)

Lexique des termes juridiques

Edition Dalloz; 2021/2022

Dictionnaire du vocabulaire juridique

Edition LexisNexis; 2023

Ouvrages sur le programme du premier semestre

- Les institutions judiciaires

Natalie Fricéro

Collection Mémento LMD; Gualino éditions; 2021

L'essentiel des institutions judiciaires

Natalie Fricéro, Thibault Goujon-Bethan Collection Carrés Rouge, Gualino éditions ; 2022

Introduction générale au droit

Rémy Cabrillac
Collection Cours Dalloz L1 ; 2021

- L'essentiel de l'introduction générale au droit

Sophie Druffin-Bricca

Collection Carrés Rouge; Gualino éditions; 2021

- Introduction générale au droit

Patrick Courbe Jean- sylvestre Bergé Collection Les mémentos Dalloz ; 2021

- Droit civil 1ère année Introduction/ Personnes/ Famille

Mélina Douchy-Oudot

Collection HyperCours Dalloz; 2022

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.